

Image not found or type unknown



paiement de factures pour travaux immobiliers

Par **deroche**, le **29/04/2012** à **18:07**

Bonjour

Bonjour,

Nous avons signé des devis avec un artisan pour travaux de rénovation sur notre future maison principale, nous avons réglé jusqu'ici 72% du montant de ces devis sous forme d'acomptes et de factures intermédiaires. A ce jour environ 60% des travaux ont été réalisés. L'artisan nous demande de régler une nouvelle facture qui porterait à 85% le montant réglé par rapport aux devis. Nous avons refusé, il a abandonné le chantier.

Deux questions face à cette situation:

- devons-nous payer avant la réalisation des travaux?
- pouvons-nous faire réaliser les travaux par un autre artisan ou les réaliser nous-même si l'artisan ne revient pas?

Merci